



Pension alimentaire d'un enfant de 24 ans y a t'il droit ?

Par **msdol**, le **09/06/2009** à **13:22**

Bonjour,

Je suis divorcée de mon mari depuis 16 ans, celui verse une pension alimentaire pour notre enfant de 24 ans qui est au chômage et qui ne perçoit aucun revenu sauf quand il fait une formation, je souhaiterai savoir jusqu'à quel âge mon enfant aura droit à cette pension et sous quelles conditions ?

De plus mon ex-mari va partir à la retraite et m'informe qu'il a besoin des éventuels revenus de formation de son fils pour remplir son dossier retraite est-ce vrai ?

Je vous remercie d'avance de m'aider.

Par **olivia75**, le **10/06/2009** à **11:07**

je pensais qu'on devait donner une pension alimentaire que si l'enfant est scolariser. et oui le pere a droit de demander ce papier pour sa retraite

Par **Marion2**, le **10/06/2009** à **12:21**

Bonjour,

La pension alimentaire doit être versée tant que l'enfant ne peut pas subvenir seul à ses besoins.

S'il n'est plus scolarisé, il faut qu'il y ait une recherche active d'emploi.

Cordialement.

Par **olivia75**, le **10/06/2009** à **13:41**

et s'il a pension alimentaire mais non présentation d'enfant, que se passe r'il?

Par **Marion2**, le **10/06/2009** à **14:08**

Comment ça "non présentation d'enfant" ???

Que voulez-vous dire ?

Lorsqu'une pension alimentaire a été fixée, elle doit être payée. Que ele père (ou la mère) voit l'enfant ou non.

Aucun lien entre la "présentation d'enfant" (comme vous dites) et le versement de la pension alimentaire.

Cordialement.